



LA PÉTANQUE DE LA FINANCE

08 JULL. 2026

Jeu de Boules du Bois de Boulogne



Un évenement :

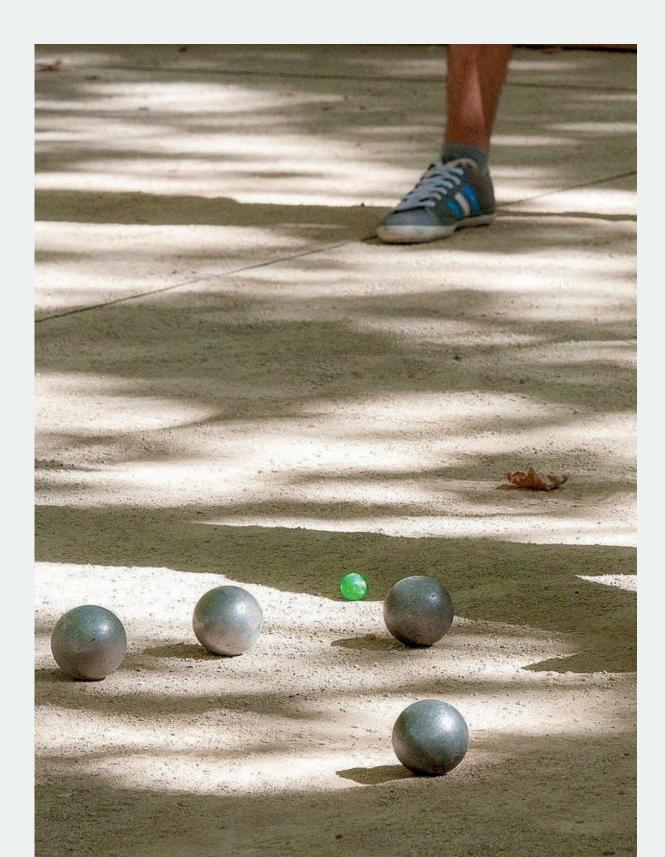


En partenariat avec :





PRÉSENTATION



La pétanque de la finance est une compétition amicale organisée par l'agence BCM Sports qui a pour vocation de permettre aux acteurs de la Finance de se retrouver et d'échanger dans un cadre convivial.

La compétition se joue par équipe de 3 joueurs.

Chaque équipe représente une entreprise (la constitution de l'équipe est libre mais il doit y avoir dans chaque équipe au moins un représentant de l'entreprise qu'elle représente).

Asset manager, CGP, banquiers privés, institutionnels, Family office, venez défendre les couleurs de votre entreprise le mercredi 08 juillet au Jeu de Boules du Bois de Boulogne.









En team

Cadre exceptionnel

Bonne ambiance

Déconnexion

LE PROGRAMME

18H-22H30



18H00

Accueil des invités, remise des welcome gift et cocktail de bienvenue 19H30

Annonce des équipes, mise en place des joueurs sur le terrain Repas en continu

22H30

Fin des matchs et remise des prix



Site internet destiné aux professionnels du patrimoine :

Notaires, avocats, experts-comptables, conseillers en gestion de patrimoine, courtiers, assureurs, consultants, et asset managers.

www.clubpatrimoine.com



L'Art de la délicatesse, c'est se laisser surprendre par un élégant cordon de fines bulles révélant le caractère chaleureux et profond des champagnes. Un simple instant de partage transporte alors dans un monde imaginaire, entre plaisir et souvenir.

https://www.champagne-castelnau.fr

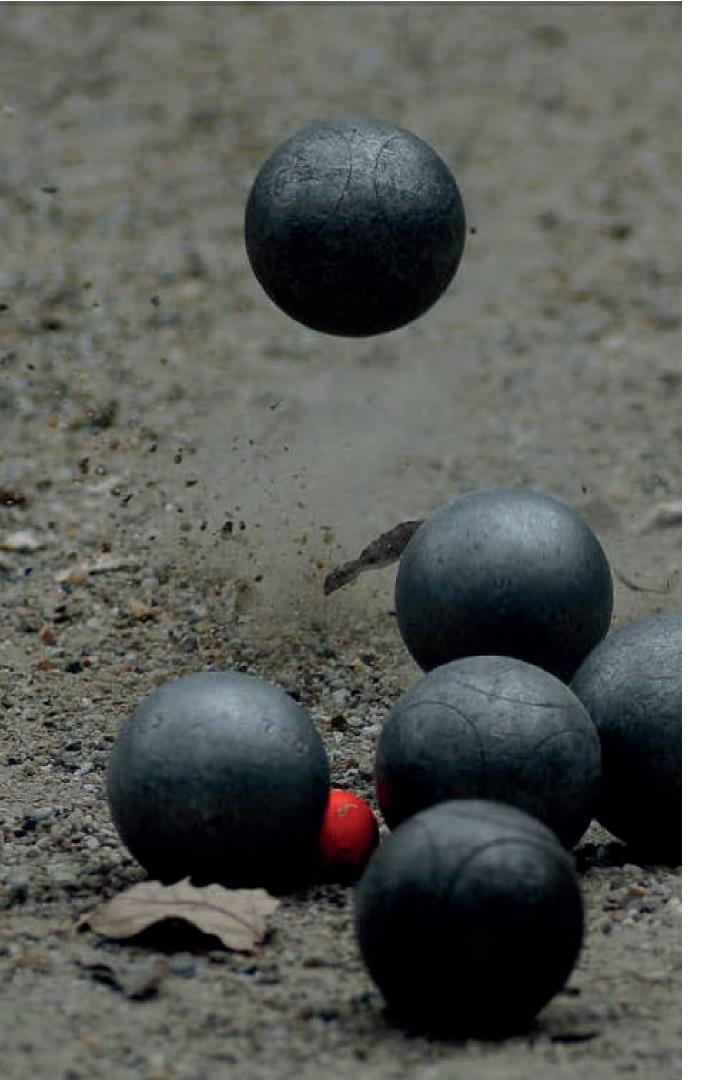


PARTICIPER

Inscription pour la compétition : 590€ HT pour une équipe de 3 joueurs.

Comprend:

- La privatisation de l'espace
- La gestion des inscriptions
- L'organisation de la compétition
- Le prêt du matériel
- Un welcome gift par invité
- Le cocktail de bienvenue
- Le dîner
- Les lots pour les équipes victorieuses



DEVENIR PARTENAIRE

Profitez de notre événement pour mettre en avant votre marque auprès d'un public ciblé.

Budget 3000 € HT

Comprend:

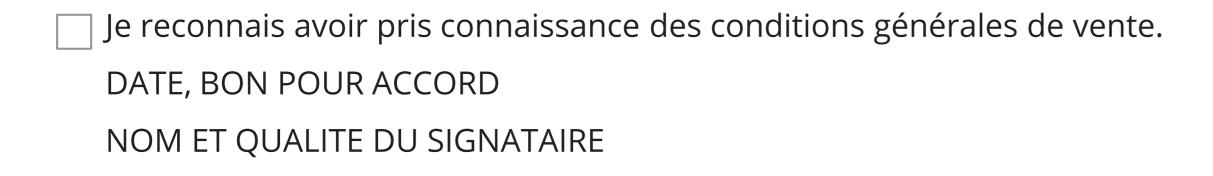
- 2 équipes (6 places)
- Logo sur le photocall
- Logo sur l'affiche du tournoi
- Interview le jour J par Club Patrimoine
- Présence sur le film diffusé après l'événement par Club Patrimoine

BON DE COMMANDE

Raison Social	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Code Postal		•
Nom / Prénom	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•
@		•
Tél.		•

Mercredi 08 juillet 2026:

Nombre de packages :x 590€ HT (Tarif 3 personnes) Soit : € HT





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La signature d'une commande par le Client vaut commande ferme et définitive et implique l'acceptation des présentes conditions générales.

BCM Sports sera responsable de la bonne organisation de ses interventions.

en mobilisant l'ensemble des moyens dont elle dispose.

BCM Sports, dans le cadre de l'exécution de ses prestations, sera seule en charge des relations avec les tiers, fournisseurs et administration.

La commande est considérée comme validée à réception dans nos bureaux du bon de commande signé.

MODALITES DE FACTURATION – CONDITIONS DE REGLEMENT

Les prix mentionnés aux devis et/ou bon de commande s'entendent hors taxes.

Le règlement de la prestation se fait à réception de la facture qui est envoyée à réception du bon de commande.

Toutes les factures de BCM Sports sont payables par chèque ou virement bancaire.

Retard de règlement Le non-paiement des factures de la société aux dates prévues sur la facture entraînera, après mise en demeure, des pénalités de retard calculées à un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur au cours de la période considérée.

Retard de règlement Le non-paiement des factures de la société aux dates prévues sur la facture entraînera, après mise en demeure, des pénalités de retard calculées à un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur au cours de la période considérée.

REPORT ET ANNULATION

BCM Sports ne peut être tenu pour responsable du report ou de l'annulation de la manifestation en raison d'un cas de force majeure.

Le Client reconnaît avoir été informé du risque résultant de l'annulation totale ou partielle de la manifestation et renonce d'ores et déjà à toute action en responsabilité à l'encontre de BCM Sports, aux fins d'obtenir un remboursement et/ou des dommages et intérêts pour ces motifs.

En cas d'annulation de la commande par le client, ce dernier réglera à BCM Sports :

50 % du montant total de la commande, pour toute annulation intervenant plus de 30 jours avant le début de l'exécution de la commande, 80% du montant dû au titre de la prestation, pour toute annulation intervenant dans les 30 jours précédant le début de l'exécution de la commande.

En cas d'annulation pour causes sanitaires (COVID 19), une nouvelle date sera proposée et ci celle-ci ne convient pas au client, l'intégralité des frais d'inscription seront remboursés.

RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client sera responsable pendant toute la durée du contrat de tous faits de ses invités dans l'ensemble des espaces alloués à la manifestation.

En outre le Client s'engage à souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile pour tous types de dommages corporels, Elle s'engage à exécuter les prestations présentées dans le dossier de présentation en y apportant tout le soin nécessaire et matériels, directs ou indirects, causés du fait des personnes et à maintenir cette assurance en état de validité et à en justifier sur simple demande de BCM Sports.

RECLAMATIONS

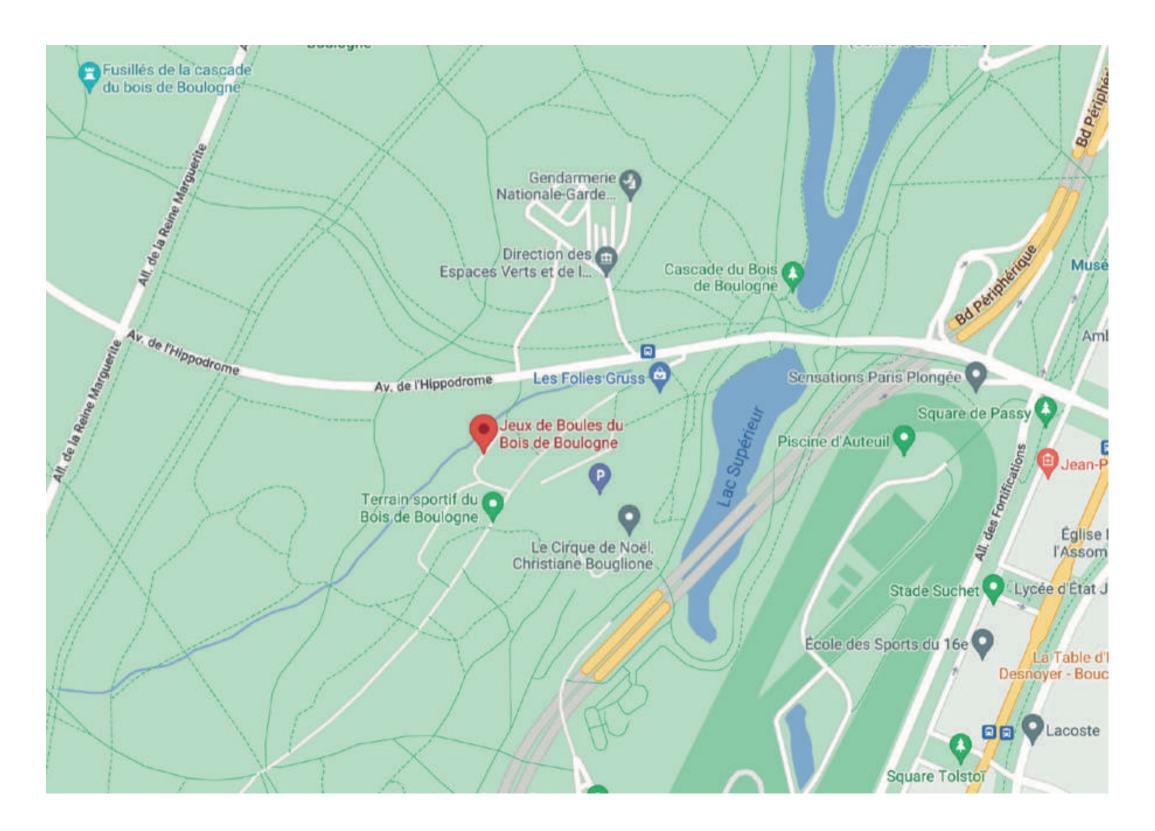
Aucune réclamation portant sur les prestations ne sera recevable plus de 72 heures après son déroulement. Toute contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que dans les 8 jours ouvrables suivant la date d'envoi de la facture.

CONTESTATIONS

Toute réclamation quelle qu'en soit la nature, ne pourra être opposable à BCM Sports que sous réserve qu'elle soit effectuée par écrit (en LRAR) dans un délai qui ne saurait excéder 7 jours calendaires après la survenance du fait reproché. En cas de désaccord sur une partie du montant de la facture établie par BCM Sports, le Client s'engage en tout état de cause à régler le montant non-contesté de celle-ci sans délai. Pour le cas où la responsabilité de BCM Sports serait retenue à l'égard d'un fait dommageable, l'évaluation du préjudice est contractuellement limitée au maximum au montant facturé par BCM Sports au Client pour la prestation concernée.

Le Client ne pourra céder, partager ou transférer, en tout ou en partie et à quiconque les prestations commandées. Les présentes seront interprétées conformément à la loi française. Toute contestation, née de l'interprétation et/ou de l'exécution des documents contractuels acceptés par les parties, à défaut d'accord amiable de celles-ci, sont de la compétence des tribunaux de Paris.

ACCES



Jeu de boules du Bois de Boulogne :

1 Av. de Saint-Cloud, 75016 Paris

EN VOITURE

Privilégiez les taxis ou le covoiturage car il n'y a pas de parking et les places de stationnement sont limitées.

EN TRANSPORT EN COMMUN

Nous vous conseillons de prendre un taxi ou de venir en transport en commun.

Depuis l'arrêt de bus Les Cascades il faut compter environ 4 minutes à pieds.

CONTACT

Thomas CABRIERES

01 46 05 09 73

06 12 30 39 59

tcabrieres@bcm-sports.com



